

Lecture par Voulland et discussion sur la lettre de Calonne trouvée dans les papiers d'un navire anglais qui se trouvait dans le port de Cette, en annexe de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Jean Henri Voulland, Moïse Bayle, Pierre-Joseph Cambon

Citer ce document / Cite this document :

Voulland Jean Henri, Bayle Moïse, Cambon Pierre-Joseph. Lecture par Voulland et discussion sur la lettre de Calonne trouvée dans les papiers d'un navire anglais qui se trouvait dans le port de Cette, en annexe de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 707-708;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40089_t1_0707_0000_3;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

avez satisfait à ce devoir; vous préparez pour elle ce fruit de vos efforts, la République reconnaissante et juste, saura bien les apprécier.

« Félicitez-vous, citoyens !

« Les Spartiates se vantaient d'avoir fait des hommes, parce que dès le berceau les femmes leur montraient la patrie, comme leur première mère.

« Vous les avez surpassés...

« Le cœur de votre enfant fut sans doute l'ouvrage de l'amour de la patrie; car ce mot seul l'enflamme, et dès l'âge le plus tendre il l'a prononcé avec l'énergie d'un franc républicain; faites sermenter son âme, mettez à profit ses heureuses dispositions, et vous en ferez un bon citoyen; répétez-lui souvent ce mot chéri des Français libres : *La patrie*.

« Il renferme, soyez-en persuadés, une vertu secrète qui peut en faire un héros; dites-lui que Cicéron s'en servit pour effrayer Antoine et foudroyer Catilina, que Brutus n'en employa pas d'autre pour chasser les tyrans.

« Montrez-lui dans le lointain l'étendue de ses devoirs... L'estime de ses concitoyens est au delà, c'est le prix des vertus sociales; de vrais républicains n'ambitionnent pas d'autre récompense.

« La Convention nationale m'a ordonné, par un de ses décrets, de vous exprimer sa satisfaction; il m'est bien doux d'avoir été son organe.

« Salut, et vive la République !

« Signé : P.-A. LALOY. »

La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de ce projet de la lettre, approuve, et, sur la motion d'un de ses membres, elle décrète l'insertion de cette lettre au *Bulletin*.

VI.

Voulland. AU NOM DU COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE, DONNE LECTURE D'UNE LETTRE DE DE CALONNE, TROUVÉE DANS LES PAPIERS D'UN NAVIRE ANGLAIS QUE LES VENTS CONTRAIRES ONT OBLIGÉ A SE RÉFUGIER DANS LE PORT DE CETTE (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

VOULLAND, au nom du comité de sûreté générale. Citoyens, le comité de sûreté générale vient de

(samedi 7 décembre 1793), p. 311, col. 3]. On trouve également le texte de cette lettre dans le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n° 443, p. 197) et dans le *Supplément au Bulletin de la Convention* du 5^e jour du 3^e mois de l'an II (jeudi 5 décembre 1793).

(1) Le rapport fait par Voulland, au nom du comité de sûreté générale, et la lettre de Calonne, ne sont pas mentionnés dans le procès-verbal de la séance du 15 frimaire an II, mais on en trouve des extraits dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Moniteur universel*, le *Journal de la Montagne*, le *Mercure universel*, le *Journal des Débats et des Décrets*, le *Journal de Perlet* et l'*Auditeur national*. En outre, le *Bulletin de la Convention* du 6^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II (vendredi 6 décembre 1793), reproduit textuellement la lettre du comité du canton de Cette et la lettre de de Calonne.

(2) *Moniteur universel* [n° 77 du 17 frimaire

recevoir par un courrier extraordinaire des dépêches que lui envoie le comité de surveillance de la commune de Cette. Il pense qu'il doit vous en donner connaissance.

VOULLAND lit une lettre du comité de surveillance de Cette, datée du 4 frimaire. Elle porte en

an II (samedi 7 décembre 1793), p. 312, col. 1 et n° 78 du 18 frimaire an II (dimanche 8 décembre 1793), p. 314, col. 2]. D'autre part, le *Journal de la Montagne* [n° 23 du 16^e jour du 3^e mois de l'an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 183, col. 1], le *Mercure universel* [16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 254, col. 1] et l'*Auditeur national* [n° 441 du 17 frimaire an II (samedi 7 décembre 1793), p. 5] rendent compte du rapport de Voulland et de la lettre de de Calonne dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

VOULLAND, membre du comité de sûreté générale, communique une lettre du comité de surveillance de Cette, en date du 4 frimaire. Elle annonce que le vent d'Est a desservi les traîtres de Toulon, en faisant arriver par force, dans ce port, un vaisseau anglais de 74 canons.

Le comité de surveillance de Cette n'a voulu confier qu'à un de ses membres les papiers trouvés sur ce bâtiment.

VOULLAND donne lecture d'un billet, dont on a ordonné l'insertion au *Bulletin*. C'est une lettre de l'infâme Calonne, au général anglais. Après les flagorneries d'usage, il lui marque : « J'ai toujours cru que ma pauvre patrie ne pouvait espérer de salut que du côté du Midi. C'est de l'Angleterre, de l'Espagne et de Naples que je l'attends. Tout le monde rend justice à l'amiral Hood. C'est lui qui a remporté le succès le plus décisif de la campagne.

« Si vous pouvez seulement réunir 40,000 hommes, la victoire est à nous. Il y a tout lieu de croire que vous trouverez des ressources dans l'intérieur même de la France. Peut-être serait-il bon d'avoir un prince français à portée de se montrer dans un moment favorable? Vous connaissez celui auquel je suis particulièrement dévoué. Vous avez un moyen sûr de gagner la Provence, c'est de la menacer d'anéantir ses mûriers [oliviers]. Ils font toute sa richesse. L'habitant fera ce que vous voudrez pour éviter un malheur qu'il lui serait impossible de réparer en dix ans. »

MOYSE BAYLE. Ce que dit Calonne des oliviers n'est que trop vrai. Sous prétexte de prévenir la disette on avait proposé à Marseille d'arracher les vignes et les oliviers, quoique le terrain où on les cultive ne soit propre qu'à cela. On doit à la prudence du frère de notre collègue Granet d'avoir déjoué ce complot.

Je demande que la lettre soit insérée au *Bulletin*, afin que les départements méridionaux se tiennent en garde contre une pareille proposition, en connaissant de quelle source impure elle part. (Adopté.)

II.

COMPTE RENDU du *Mercure universel*.

Lettre du comité de surveillance du port de Cette.

« Nous ne devons pas vous laisser ignorer, disent-ils, un événement extraordinaire et qui intéresse le bien public. Il y a quelque temps que le vent de Sud-Est souffle et, contre les vœux des traîtres, il nous a amené des indices pour découvrir leurs complots. Un vaisseau portant les dépêches de Pitt, et de 74 canons, vient d'être jeté malgré lui dans notre port. Il était allé à Libourne

substance que le vent d'est qui souffle depuis quelque temps, a poussé dans le port de Cette un vaisseau anglais. Le capitaine de ce navire a déposé qu'il allait, au moment où les vents l'ont contrarié, porter des bœufs et des moutons à Toulon; il était aussi porteur d'une cor-

[Livourne], où il avait embarqué 54 moutons, 20 bœufs et 5 soldats du régiment ci-devant Vermandois. Dès son arrivée, nous nous sommes transportés à son bord dans des chaloupes. Le capitaine, se voyant perdu, a jeté ses dépêches à la mer. Nous les en avons retirées. Le citoyen qui vous les remettra vous donnera d'autres explications de vive voix.

Dans ces dépêches, une lettre de Calonne est la seule qui ait été lue. « Mon cher général, dit-il au commandant anglais qui est à Toulon, je me suis acquitté de la commission que vous m'aviez donnée pour M^{me} de... Je me félicite de votre entrée à Toulon et de vos succès. Le plaisir en sera d'autant plus vif que le salut de notre patrie, si je puis encore la nommer ainsi, ne pouvait venir que du côté du Midi. C'est l'Angleterre, réunie à l'Espagne, qui peuvent (*sic*) nous la rendre. La conduite de lord Hood est d'autant plus louable que, Toulon étant pris, la Provence ne peut résister, surtout si, comme on l'assure, 40,000 hommes peuvent y débarquer. Alors il est bien sûr que rien ne leur résistera; mais je crois qu'il serait à propos qu'il y ait un prince français à portée de se montrer en cas de succès. Je vous communique cette idée: vous verrez à la reproduire, car je désire ne rien faire qui puisse plaire [déplaire]. Il y aurait un moyen sûr de soumettre la Provence, ce serait de la menacer, en cas de résistance, de brûler tous ses oliviers.

III.

COMPTE RENDU de l'Auditeur national.

Un membre du comité de sûreté générale a donné connaissance d'une lettre du comité de surveillance de la commune de Cette annonçant qu'un événement extraordinaire a fait découvrir un nouveau complot des ennemis de la République. Le vent de Sud-Est, qui souffle depuis quelque temps contre les traîtres de Toulon, a fait entrer de force, dans le port de Cette, un vaisseau anglais. Le capitaine, se voyant pris, a jeté ses dépêches à la mer. On est parvenu à les en retirer et l'on y a trouvé une lettre de Calonne au général anglais, commandant à Toulon.

« Je me suis acquitté, mon cher général, dit l'ex-ministre, de la commission que vous m'aviez donnée. J'ai vu M^{me} de Talleyrand et de Chabannes. Soyez persuadé qu'elles prennent le plus grand intérêt à vos succès. Je vous félicite de votre entrée à Toulon. Le salut de la patrie, si je puis encore la nommer ainsi, ne pouvait venir que par le côté du Midi. C'est de l'Angleterre, réunie à l'Espagne et à Naples, que je l'attends. La conduite de l'amiral Hood est admirable, car, ayant pris Toulon, la Provence sera bientôt au pouvoir des puissances alliées, surtout, si comme on l'assure, 40,000 hommes à notre disposition peuvent y débarquer. Je crois qu'il serait à propos qu'il y eût un prince français à portée de se montrer dans un temps convenable. Je voudrais que ce fût celui que vous savez, que j'affectionne le plus, et qui pourrait remplir sa mission avec un succès dont les suites ne seraient pas douteuses. Les nombreux catholiques du Vivarais et du Bas-Languedoc nous offrent de nouvelles ressources. Au surplus, il y aurait un moyen sûr de soumettre la Provence; c'est de la menacer, en cas de résistance, de brûler tous ses oliviers, qui forment ses moyens d'existence.

MOYSE BAYLE atteste que ce que dit Calonne de ce projet affreux a été tenté à Marseille, et que Laurent Granet l'a heureusement déjoué par sa

respondance qu'il a jetée à la mer aussitôt qu'il s'est vu pris. Les matelots français se sont empressés d'aller la chercher dans les eaux, l'ont remise au comité de surveillance qui l'adresse à la Convention.

Cette correspondance est une lettre de Calonne.

Dans cette lettre, datée de Gibraltar et adressée au général qui est dans Toulon, Calonne dit qu'il a toujours cru que la contre-révolution se ferait par le Midi. Il demande s'il ne serait pas nécessaire de faire approcher un prince français prêt à se montrer dans une circonstance favorable. Il propose ensuite comme un moyen sûr de mettre à la disposition de l'étranger les habitants du Midi, et surtout ceux de la ci-devant Provence, la menace de brûler tous leurs oliviers.

Moyse Bayle. Le projet dont il est question dans la lettre de Calonne a réellement existé; des malveillants cherchaient à persuader aux citoyens de Marseille qu'ils seraient infailliblement désolés par la famine s'ils n'allaient promptement arracher les vignes et les oliviers. Le frère de notre collègue, Granet, parvint avec beaucoup de peine à déjouer ces intrigues; mais, citoyens, vous voyez que les conspirateurs n'ont pas abandonné leur projet. Pour éclairer le peuple sur leurs manœuvres, je demande l'insertion au *Bulletin* de la lettre du scélérat Calonne.

Cambon. J'atteste à la Convention que le même projet a existé dans le département de l'Hérault, et je vous observe que notre pays serait perdu, si on arrachait les oliviers, les oranges et les vignes. Le terrain n'est propre qu'à la culture des arbres. J'appuie la proposition de Bayle.

La proposition de Bayle est adoptée, et la Convention décrète la mention honorable du zèle du comité de surveillance de la commune de Cette.

Suit le texte de la lettre de Calonne et de la lettre du comité du canton de Cette d'après le Bulletin de la Convention du 6^e jour de la 2^e décade du 3^e mois de l'an II.

Le comité du canton de Cette au comité de sûreté générale de la Convention nationale.

« Cette, 4 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens législateurs,

« Nous ne devons pas vous laisser ignorer un événement extraordinaire qui vient d'arriver chez nous; il est trop intéressant pour le bien de la République, pour que vous n'en fussiez vite instruits. En conséquence le comité

prudence. L'opinant demande, ainsi que CAMBON, que la lettre soit imprimée et répandue dans le Midi, afin de faire connaître à ses habitants les moyens infâmes et atroces que les ennemis de l'intérieur, d'accord avec les Anglais, mettent en usage pour les détacher de la cause de la liberté.

Cette impression a été décrétée, ainsi que la mention honorable de la conduite du comité de surveillance de Cette.